

# *Déclaration*

---

94/70

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE  
L'HONORABLE ROY MACLAREN,  
MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,  
LORS D'UNE RÉUNION CONJOINTE  
DU CONSEIL DU COMMERCE INDONÉSIE-CANADA,  
DE LA CANADIAN BUSINESS ASSOCIATION  
ET DU CONSEIL DU COMMERCE CANADA-INDONÉSIE**

**DJAKARTA, Indonésie  
Le 13 novembre 1994**



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

**Canada**

Monsieur le Président, Excellences, distingués invités, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette réunion conjointe du Conseil du commerce Indonésie-Canada, de la Canadian Business Association et du Conseil du commerce Canada-Indonésie.

C'est la deuxième fois en un mois que j'ai le plaisir de visiter Djakarta — j'y suis actuellement pour assister aux réunions des ministres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui seront suivies, mardi prochain à Bogor, du sommet des chefs de gouvernement de la région Asie-Pacifique. Nous avons abordé, au cours de nos délibérations des deux derniers jours, un certain nombre de questions qui auront une incidence directe sur la croissance économique et la prospérité futures de la région, notamment la nécessité de renouveler notre engagement à ratifier dans les meilleurs délais l'accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

Je félicite le gouvernement de l'Indonésie pour la célérité dont il a fait preuve à cet égard. Pour notre part, nous avons présenté notre projet de loi devant le Parlement canadien le 25 octobre, et ce projet jouit du soutien de principe de tous nos principaux partis politiques. J'estime donc que la loi portant sur l'accord relatif à l'Organisation mondiale du commerce devrait être adoptée et promulguée d'ici la fin de l'année. J'espère que les autres pays, particulièrement nos principaux partenaires commerciaux, sauront aussi faire diligence à ce sujet. La ratification de cet accord constitue actuellement la question la plus pressante en matière de politique commerciale internationale.

De façon plus générale, nos rencontres actuelles ont pour objet de déterminer l'orientation qu'il convient d'imprimer à l'APEC au seuil de ce qui s'annonce comme le siècle du Pacifique. À l'occasion des réunions de Djakarta du mois dernier et des deux derniers jours, les ministres présents ont affirmé haut et fort leur volonté d'amorcer avec leurs partenaires commerciaux de partout dans le monde le processus de libéralisation ultérieure du commerce et des investissements. Pour compléter les conseils prodigués par leurs propres spécialistes, les membres de l'APEC ont déjà sollicité et reçu des recommandations de deux excellents groupes consultatifs externes. Tant le Groupe des personnalités éminentes de l'APEC que le Forum des affaires du Pacifique ont fait écho à un thème central : le rôle de plus en plus crucial joué par la région comme moteur de l'économie mondiale. Tous deux nous ont également conforté dans notre engagement fondamental à faire de la libéralisation du commerce et des investissements le moteur de la croissance future.

Malgré tout, un certain nombre de questions restent toujours en suspens. Voulons-nous que l'APEC favorise la progression du libre-échange mondial en misant sur le principe de la nation la plus favorisée pour accélérer la libéralisation? Ou visons-nous la création d'une zone de libre-échange plus étendue, mais régionale? Est-il possible de pousser notre intégration plus avant tout en accroissant le nombre de nos membres? Quel type de liens l'APEC doit-elle établir avec les autres zones de libre-échange, en

particulier celle créée par l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain]? Nous avons créé un mécanisme et une structure qui semblent animés d'une vie propre : il nous reste encore à en déterminer la destination.

Nous avons eu de longues discussions afin de déterminer quand le processus amorcé par l'APEC devrait se terminer. Il serait plus pertinent de se demander quand et de quelle façon il y aurait lieu de le relancer. Nous n'avons d'autre choix, pour faire des progrès concrets, que d'aller de l'avant et de soutenir l'élan imprimé par les sept années de négociations de l'Uruguay Round. Le Canada a proposé un certain nombre de mesures particulières à cet égard.

Premièrement, les pays membres de l'APEC pourraient étudier la possibilité d'accélérer la mise en oeuvre des réductions tarifaires convenues dans le cadre de l'Uruguay Round et voir s'il n'y a pas lieu de procéder à un abaissement des tarifs douaniers dans d'autres secteurs. Il est peut-être possible de pousser plus loin l'harmonisation des tarifs sectoriels ou de procéder à une abolition mutuelle des droits de douane frappant toute une gamme de produits. Parallèlement, nous pourrions nous employer activement à explorer les nouvelles avenues ouvertes par les résultats de l'Accord général sur le commerce des services pour libéraliser davantage les services financiers, secteur clé s'il en est en cette ère de mondialisation de l'économie.

Deuxièmement, nous pourrions étudier la possibilité, à court terme, d'éliminer les subventions à l'exportation des produits agricoles accordées par les pays membres de l'APEC et, à long terme, d'interdire complètement ces subventions à l'échelle mondiale.

Troisièmement, nous pourrions examiner comment les pays membres de l'APEC pourraient rester à l'avant-garde au chapitre de la libéralisation des investissements, en passant progressivement de l'application d'un ensemble de principes non contraignants à la mise en place d'un ensemble de règles prévoyant des procédures de règlement des différends. Il faut déployer plus d'efforts pour faciliter l'investissement de capitaux étrangers privés, qui constituent l'un des principaux facteurs de croissance dans cette région, et pour diminuer l'incertitude et les frais afférents aux investissements et aux échanges commerciaux connexes. Les pays membres de l'APEC pourraient tenter de conclure un moratoire s'appliquant à l'ensemble des mesures qui gênent la circulation des capitaux entre eux, pendant que nous travaillerions à l'élaboration d'un code.

Enfin, j'ai proposé que l'on prenne des mesures concernant les normes et leur respect. Comme notre région compte nombre d'entreprises de haute technologie qui sont des chefs de file à l'échelle mondiale, nous pourrions choisir un ou deux secteurs, comme les télécommunications et la construction, dans le but d'atténuer les effets néfastes qu'a sur le

commerce et l'investissement l'application de normes hétérogènes à l'intérieur de la région.

La région est-elle prête à s'attaquer à un programme aussi ambitieux? À bien des égards, il nous suffit de considérer le cas de l'Indonésie pour trouver une réponse à cette question. La réduction récente des droits de douane frappant 739 articles, l'abolition des majorations relatives à 108 autres produits, la simplification des formalités à remplir pour obtenir un permis d'importation et les modifications apportées au régime de taxation sur la valeur ajoutée afin de stimuler l'activité dans les zones de libre-échange ne sont que quelques-uns des exemples illustrant les mesures prises par l'Indonésie pour libéraliser davantage son économie.

Tout aussi impressionnantes sont les mesures récemment annoncées par l'Indonésie en vue de libéraliser son régime d'investissement, notamment la levée de l'interdiction concernant les investissements étrangers dans les secteurs stratégiques, le relèvement du plafond imposé quant à la participation des partenaires étrangers dans les coentreprises, la prolongation des permis de nature commerciale et la suppression du seuil minimal de capital pour les investisseurs étrangers.

Comme l'a souligné la Banque mondiale, les politiques adoptées par le gouvernement de l'Indonésie ont remodelé le régime d'investissements étrangers du pays, pour en faire l'un des plus libéraux parmi les pays en développement.

Toutefois, la contribution la plus remarquable de l'Indonésie à la libéralisation de l'économie régionale et des échanges avec ses partenaires non alignés, tient au rôle de chef de file que le pays a joué pour ce qui concerne l'étude des questions relatives à l'ouverture des marchés. À titre de président de l'APEC, l'Indonésie a su amener tous les intervenants à la table de négociations et forger un large consensus parmi les pays développés et les pays en développement. Elle a été rien de moins que le catalyseur de la libéralisation régionale, et peut-être même mondiale, du commerce.

L'APEC trouve sa raison d'être dans les intérêts et les aspirations que partagent ses membres. Les liens de plus en plus étroits qui unissent le Canada et l'Indonésie reproduisent à une échelle réduite cette tendance régionale plus large. Alors que, il y a à peine une décennie, nos relations étaient définies par un intérêt partagé pour le développement, elles s'articulent aujourd'hui autour d'intérêts commerciaux communs. À l'occasion de la réunion des ministres du Commerce de l'APEC tenue en octobre, j'ai appris du président Soeharto, de plusieurs de ses ministres et de gens d'affaires canadiens oeuvrant en Indonésie, quels sont les débouchés nombreux et variés qui s'offrent au commerce et à l'investissement dans ce pays.

J'ai été impressionné par l'ampleur des activités commerciales et des investissements canadiens en Indonésie, surtout en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. L'Indonésie constitue actuellement notre plus important partenaire parmi les pays membres de l'ANASE [Association des nations de l'Asie du Sud-Est], tant sur le plan des échanges commerciaux que des investissements. Les échanges entre nos deux pays se sont chiffrés à 905 millions de dollars en 1993, et ils devraient facilement dépasser le milliard de dollars cette année.

Les investissements directs cumulatifs du Canada en Indonésie s'établissent à environ 3,5 milliards de dollars, et les nouveaux investissements se chiffreront à plus de 5 milliards de dollars au cours des deux ou trois prochaines années. Avec un meilleur financement des échanges et un soutien accru de nos institutions financières, cette tendance ne peut qu'aller en s'accroissant.

Le savoir-faire canadien en matière d'énergie, de télécommunications, de transport et de technologies environnementales et d'information, ainsi que dans nos secteurs traditionnels d'exportation, peut contribuer au mieux-être de nos deux pays. Nos besoins complémentaires nous ouvrent d'intéressantes perspectives commerciales.

Le développement des ressources humaines en fonction des besoins des entreprises manufacturières et des établissements de recherche et de développement en pleine expansion constitue un enjeu particulièrement important pour votre pays, compte tenu du grand nombre de jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail. Il s'agit aussi d'un domaine où le Canada pourrait apporter son aide.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec la Fondation Asie-Pacifique, ouvrira sous peu, à Djakarta, un Centre de renseignements sur la formation au Canada. Peu importe le domaine, des soins de santé à l'ingénierie, de la formation linguistique à l'agriculture, les établissements d'enseignement canadiens sont en mesure de contribuer à la croissance économique de l'Indonésie.

Du point de vue géographique, le Canada et l'Indonésie pourraient difficilement être plus dissemblables. Pourtant, des intérêts communs nous rapprochent et il existe entre nos deux pays des liens économiques intenses, diversifiés et de plus en plus nombreux. Nous avons travaillé de concert pour que l'APEC aille de l'avant, comme en témoigne l'offre du Canada d'être le pays hôte du Forum de l'APEC en 1997. Nous reconnaissons tous deux l'importance que revêt la libéralisation des échanges et des investissements, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale, sous les auspices de la nouvelle Organisation mondiale du commerce. Bref, notre partenariat repose sur des assises solides et nous ouvre de nombreuses perspectives.

Merci.